

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pufferlösung pH 10

N° d'article 18627500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Ammoniac

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****Ammoniac**

No. CAS	1336-21-6
No. EINECS	215-647-6
Concentration	>= 5 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1B H314 Aquatic Acute 1 H400

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 5

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

Chlorure d'ammonium

No. CAS	12125-02-9
No. EINECS	235-186-4
Concentration	>= 1 < 9.7 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319

Autres ingrédients**Eau**

No. CAS	7732-18-5
No. EINECS	231-791-2
Concentration	>= 50 %
Le renvoi: [4]	

Informations:

[4] Information volontaire

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse. Dyspnée, Toux, Perte de connaissance, Nausées, Vomissements

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Ammoniac (NH₃); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Mettre les personnes en sûreté. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Eliminer selon les réglementations en vigueur. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosol. Ensure proper ventilation in order to avoid vapour concentration higher than the occupational exposure limits.

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur	15	25	°C
--------	----	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Chlorure d'ammonium**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	3	mg/m ³
Etablie le : 2014		

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Masque complet, filtre K

Protection des mains

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Épaisseur du gant	>	0.11	mm
-------------------	---	------	----

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	incolore, limpide
valeur pH	
Valeur	9.9 à 10.1
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	Non applicable

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger d'explosion avec: chaleur

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à une température supérieure à 25 °C.

10.5. Matières incompatibles

Iode, acides forts, Halogènes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Ammoniac, Oxyde et dioxyde de carbone

Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	5'203.34	mg/kg
	74	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Ammoniac

Espèces	rat	
DL 50	350	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS (http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp)	

Chlorure d'ammonium

Espèces	rat	
	1650	mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Ammoniac

Espèces	Saumon	
NOEC	3.5	mg/l
Durée d'exposition	3	d

Chlorure d'ammonium

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)	
CL 50	209	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

Chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	3.98	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
NOEC	57	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Ammoniac**

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	32	mg/l
Durée d'exposition	50	h

Chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	161	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0.1	mg/l
Durée d'exposition	216	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : Pufferlösung pH 10

Numéro de la matière: 186275

Version : 1 / CH

Date de révision: 03.08.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 03.08.16

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

SECTION 16: Autres informations**phrases R de la rubrique 3**

22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.